



Plateau de Caux Maritime

PAYS **PLATEAU DE CAUX MARITIME**

PRÉSENTATION :

Créé en **avril 2005**, le Pays Plateau de Caux Maritime est un **Syndicat Mixte** composé des Communautés de communes de la Côte d'Albâtre, Entre Mer et Lin, Plateau de Caux – Fleur de Lin, de la Région d'Yvetot et d'Yerville – Plateau de Caux.

C'est un territoire à dominante rurale comptant **109 communes** pour **63 800 habitants**.

Le Syndicat Mixte a pour objet d'exercer les activités d'études, d'animation et de coordination nécessaires à la **mise en œuvre de la Charte de territoire** qui est articulée autour des axes stratégiques suivants :

- Des activités économiques à diversifier,
- Un cadre de vie à préserver,
- Un Pays solidaire et structuré.

Le Comité syndical est composé de **41 délégués** élus par les Conseils communautaires et compte **quatre commissions** :

- Développement économique
- Tourisme
- Urbanisme
- Culture

Les principales missions du Pays sont la mise en place et le suivi du **Contrat de territoire**, le Tourisme, la Culture et l'Urbanisme (principalement le SCOT).



CONTACT :

Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime

51 rue Pierre Lamotte 76560 Doudeville

Tél : 02 32 70 83 83 / Fax : 02 32 70 30 22

www.plateaudecauxmaritime.fr

Direction générale / Aménagement du territoire :

Guillaume MATHON

Pays d'Accueil Touristique :

Sophie OSOUF

Secrétariat / Comptabilité :

Delphine LEFEBVRE et Marie BIDAULT

Les actions réalisées par le Pays pour l'environnement et les déplacements

Charte Paysagère

De juin 2006 à mai 2007 le Syndicat Mixte a élaboré la Charte paysagère pour son territoire. **Guide pratique et opérationnel** du futur développement du Pays, elle comporte des recommandations concrètes et est un outil au service des communes, des différents maîtres d'ouvrage et des habitants. S'appuyant sur un diagnostic faisant apparaître **cinq entités paysagères** et reprenant les problématiques de la banalisation des paysages et du développement durable, un ensemble de recommandations, sous forme de classeur, a été transmis aux communes et communautés de communes du Pays.

Etude RD20

En 2007, le Pays a mené une étude d'itinéraire de la RD20 entre Saint-Valery-en-Caux et la RD6015 (ancienne RN15), l'enjeu identifié par le Pays étant de « **raccorder** » le territoire aux axes majeurs de circulation que sont l'A29 et la future A150. Sont ressortis de cette étude des **propositions d'aménagements** de sécurité, de capacité et de confort pour cet axe central et structurant considéré comme la « **colonne vertébrale** » du territoire.

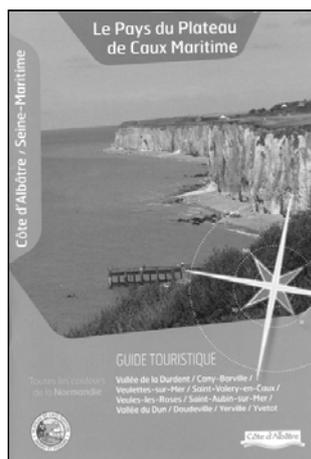
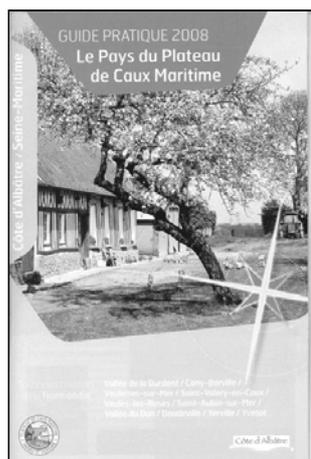


Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces études sur le site internet du Pays
www.plateaudecauxmaritime.fr

Le Pays d'Accueil Touristique

Le Pays d'Accueil Touristique (PAT) a pour vocation de **fédérer** l'ensemble des acteurs locaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre le projet de développement touristique du territoire.

Il assure la promotion du Pays sur les salons et par l'édition du **Guide pratique**, du **Guide touristique** et du **Guide des animations**.



Le PAT structure l'offre locale en **accompagnant les porteurs de projets** privés et publics dans le montage de produits touristiques.

En 2007, le PAT a édité la **Carte de randonnée** à l'échelle du Plateau de Caux Maritime (75 circuits) et une **plaquette des parcours de pêche** dans la Vallée de la Durdent. En 2008, sortira le Guide pour l'amélioration de l'**accessibilité** des prestations et des espaces.

Enfin, le PAT contribue au financement de l'**Office de Pays**.

Découvrez le nouveau site internet
touristique du Pays
www.plateaudecauxmaritime.com

Les actions en cours

OCM

Avec la mise en place d'une Opération collective de modernisation du Commerce et de l'Artisanat en milieu rural, le Pays a soutenu **65 entreprises** (43 commerçants et 22 artisans) depuis octobre 2006 par l'attribution de **421 000 € de subventions**. Avec une aide moyenne de 6 500 € représentant 35 % du montant HT de l'investissement, le Pays a contribué au maintien et au développement du tissu commercial et artisanal du territoire en favorisant l'investissement dans la rénovation des magasins et la modernisation des ateliers de production. Répondant à l'objectif du Pays de diversifier les activités économiques et de maintenir l'emploi sur son territoire, cette opération se poursuivra à l'avenir.

PLH

Avec l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat pour chaque Communauté de communes, le Pays met en place une **politique globale de l'Habitat** à l'échelle de son territoire qui sera reprise dans le **SCOT**.

Le PLH est un **document d'urbanisme** comportant un diagnostic, l'énoncé des objectifs en matière d'habitat et le programme d'actions décidé par chaque EPCI.

La première étape est aujourd'hui terminée pour les cinq Communautés de communes et il appartient à chacune de définir ses **objectifs**.

Les cinq PLH devraient être approuvés avant la fin de l'année 2008.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT sera le document de **planification stratégique** et prospective du Pays.

Il permettra de traiter globalement les enjeux du territoire couvrant à la fois un important linéaire de côte et un vaste arrière-pays, correspondant au **bassin de vie et d'emploi**, et ayant une cohérence géographique et paysagère. Il permettra d'**anticiper les besoins** en termes de déplacement, d'habitat et d'équipements en fonction des prévisions de développement, tout en garantissant les équilibres des ressources naturelles.

L'arrêté préfectoral de publication de périmètre du SCOT a été publié le 30 mai 2007 et le Pays a fixé, par délibérations des 21 décembre 2007 et 29 février 2008 **les objectifs du SCOT** :

- Relance de la croissance démographique et développement de l'habitat,
- Maintien et diversification des activités économiques,
- Maîtrise de l'urbanisme,
- Préservation du cadre de vie du pays et d'un environnement de qualité,
- Mise en place d'un **Schéma territorial éolien**.
Ce Schéma éolien définira le nombre et la localisation des Zones de développement de l'éolien.

Aujourd'hui à la phase du diagnostic, l'élaboration du SCOT s'achèvera fin 2009.

L'INSEE a réalisé le diagnostic socio-économique du territoire (consultable sur le site internet du Pays).

LE CONTRAT DE PAYS

2005 – 2007

Le contrat de pays a pour objectif principal de contribuer à mettre en œuvre la charte de développement du pays. Cette charte exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres, à savoir le Syndicat Mixte et les cinq Communautés de communes.

Signé en avril 2005, le Contrat s'est poursuivi jusqu'en 2007, année de transition vers le nouveau Contrat.

Les actions inscrites au Contrat de Pays répondent donc aux enjeux du Pays et sont portées par des maîtres d'ouvrages publics et privés.

Retenons quelques exemples de ce programme d'actions parmi les 30 projets réalisés :

Les Espaces multiservices d'Entre Mer et Lin et de Plateau de Caux – Fleur de Lin, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de la Côte d'Albâtre, le centre aquatique de la Région d'Yvetot ou le gîte de groupe de l'association Arcaux.

2008 – 2010

Le prochain Contrat de Pays devrait être signé en juin prochain. Il reprendra les orientations de la Charte de territoire à travers les axes suivants :

- **ECONOMIE** : extension et création de Zones d'activités et d'Hôtels d'entreprises...
- **TOURISME** : fronts de mer, centres bourg, espaces d'animation...
- **CULTURE** : approche culturelle à l'échelle du Pays et mise en valeur de sites remarquables...
- **DURDENT** : Développement de la Vallée par des projets cohérents et complémentaires...
- **URBANISME** : SCOT et déplacements...
- **POPULATION** : Maisons des associations, développement des services aux habitants...
- **DEVELOPPEMENT DURABLE** : réduction d'énergie, agriculture biologique...

Le Conseil de Développement

Le conseil de développement associe les acteurs socio-économiques du Pays. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire. Il a été associé à l'élaboration de la charte de développement et à son suivi.

Les 103 membres du Conseil de Développement, issus de la société civile, sont nommés par les Communautés de communes. Ils se réunissent en séance plénière et dans les groupes de travail suivants : Economie, Agriculture, Environnement, Services à la population et Tourisme.